

Vous voyagez occasionnellement

Choisissez la simplicité, voyagez quand vous voulez !

Le ticket détail.....1,00 €

Ce titre permet d'effectuer un voyage sur tout le réseau Bus Azur.
Disponible à bord des bus et auprès du conducteur.

BÉNÉFICIAIRES : grand public.

De la monnaie, c'est un peu de temps de gagné : merci de faire l'appoint !



La carte é-lo (NAVETTE ÉLECTRIQUE).....0,60 €

Titre spécifique pour la navette électrique. Voyages illimités sur une journée. Disponible à bord de la navette auprès du conducteur et dans les agences commerciales Bus Azur.

BÉNÉFICIAIRES : grand public.

Accès gratuit pour les abonnés du réseau et pour les abonnés et clients des parkings situés sur l'itinéraire de la navette (1 ticket de parking ou une carte d'abonnement = voyages illimités sur la journée pour 1 personne sur présentation du ticket du jour ou de la carte d'abonnement).



DES AVANTAGES...

La carte 10 voyages.....10,00 €

Ce titre permet d'effectuer 10 voyages sur tout le réseau Bus Azur.
Disponible en agence commerciale et dans tous les points de vente Bus Azur.

VALIDITÉ : jusqu'à épuisement des 10 voyages.

BÉNÉFICIAIRES : grand public.

Peut être utilisée par plusieurs personnes simultanément.



Les gratuités Bus Azur

- Sur accord du Conseil Général des Alpes Maritimes et sur demande du Centre Communal d'Action Sociale, les personnes destinataires du RMI peuvent bénéficier de la gratuité sur le réseau Bus Azur. Veuillez contacter le CCAS le plus proche de chez vous.
- Les enfants de moins de 4 ans voyagent gratuitement et accompagnés.

La carte Pass'Azur

Abonnement annuel de libre circulation sur tout le réseau Bus Azur. Disponible en agence commerciale Bus Azur uniquement et sur présentation de la carte d'ayant droit.

VALIDITÉ : un an à partir de la première validation.

BÉNÉFICIAIRES :

- personnes nées avant le 01.01.35 non imposables, en résidence principale à Cannes, le Cannet ou Mandelieu - La Napoule depuis plus d'un an,
- invalides civils non imposables (80%),
- anciens combattants et mutilés de guerre (100%),
- non-voyants avec accompagnateur.

MODALITÉS : l'attestation des Clubs Bel Âge ou des CCAS est à remettre dans l'une des agences commerciales Bus Azur pour établissement d'une carte d'ayant droit annuelle et strictement personnelle (validité à partir de la date inscrite sur l'attestation remise).



La carte Pass'Azur trimestrielle

Carte de 48 voyages à effectuer sur tout le réseau Bus Azur. En formuler la demande auprès du CCAS uniquement.

VALIDITÉ : à épuisement des 48 voyages et/ou d'un trimestre à partir de la première validation.

BÉNÉFICIAIRES : personnes « en situation difficile » en ayant fait la demande au CCAS.

MODALITÉS : critères d'attribution définis au cas par cas par le CCAS.